



**Agence Nationale  
de l'Eau Potable  
en Milieu Rural**

**RAPPORT SEMESTRIEL  
SUIVI DU PATRIMOINE ET DES  
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE  
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN**

**JUILLET - DÉCEMBRE 2020**



SUIVI DU PATRIMOINE ET DES  
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE  
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN

**JUILLET - DÉCEMBRE 2020**

## Sigles

AEV	Adduction d'Eau Villageoise
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AUE	Associations des Usagers d'Eau
ACEP	Association de Consommateurs d'Eau Potable
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ANAEPMR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
CAPPP	Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Particulier
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DNCMP	Direction Nationale de contrôle des Marchés Publics
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FPM	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
GRGES	Guide Référentiel pour la Gestion Environnementale et Sociale
MCVDD	Ministère de Cadre de Vie et du Développement Durable
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PeHD	Polyéthylène Haute Densité
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNE-BENIN	Partenariat National de l'Eau Bénin
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
JMP	Joint Monitoring Programme
PAD	Project Appraisal document
PDAEPMR	Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
PEA	Poste d'Eau Autonome
PASAEP 24	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages
PEPEC	Projet Eau Potable pour Ecole à Cantine
PEPRAU	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
SAEPmV	Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages
SNAEP-MR	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
WHO	World Health Organisation

# Sommaire

Introduction .....	6
<b>I. AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ET DE LA GOUVERNANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL</b>	<b>7</b>
1.1. Amélioration de la performance du dispositif institutionnel de gouvernance .....	7
1.2. Développement de programmes de formation et renforcement de capacité des acteurs du sous-secteur .....	7
1.3. Renforcement des capacités des acteurs communaux, départementaux et des fermiers sur la plateforme utility85 .....	8
<b>II. DURABILITÉ DE LA FOURNITURE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL</b>	<b>9</b>
2.1. Ateliers régionaux d'informations et d'appropriation du contenu de l'accord spécifique communes/l'anaepmr .....	9
2.2. Recrutement des opérateurs régionaux .....	10
2.3. Déploiement des services de gestion .....	11
2.3.1. Le centre d'appel .....	11
2.3.2. Paiement des factures d'eau par mobile money .....	11
2.4. Partenariat entre l'anaepmr et l'abe .....	11
2.5. Partenariat entre l'anaepmr et l'andf .....	12
<b>III. RÉCEPTION DES TRAVAUX DES PREMIERS OUVRAGES RÉALISÉS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12</b>
<b>IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR</b>	<b>13</b>
4.1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural .....	13
4.1.1. Systèmes d'approvisionnement en eau potable existants .....	13
4.1.2. Capacités de stockage - réservoirs des aev existantes .....	13
4.1.3. Sources d'énergie des systèmes d'aep existants .....	14
4.1.4. Réseau de distribution d'eau potable .....	15
4.1.5. Points d'accès améliorés d'eau potable .....	15
4.1.5.1. Branchements particuliers et communautaires .....	15
4.1.5.2. Bornes fontaines .....	16
4.1.5.3. Postes d'eau autonomes .....	16
4.1.6. Forages équipés de pompes à motricité humaine .....	17
4.2. Suivi de performance du service public de l'eau potable .....	17
4.2.1. Rendement technique des réseaux suivis .....	18
4.2.2. Taux de recouvrement- paiement par mobile money des factures d'eau .....	18
4.3. Taux de desserte .....	18
Conclusion .....	19
Annexes .....	20

## Introduction

Le Gouvernement du Bénin a fait de l'accès universel aux services d'approvisionnement en eau potable une priorité. Cette volonté politique affichée est exprimée dans son Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 à travers le financement et l'exécution d'un plan ambitieux.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a fait preuve d'un engagement fort avec une planification adéquate, des réformes institutionnelles en amont, l'allocation de fonds publics et la mobilisation de financements et l'implication du secteur privé.

Le programme d'investissement massif qui découle de cette planification vise l'amélioration de l'offre de service public de l'eau potable en milieu rural.

La mise en œuvre dudit programme d'investissement a été précédé du développement et de l'utilisation d'un certain nombre d'outils de structuration sectorielle à savoir :

- la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural pour la période 2017-2030 (SNAEP-MR 2030).
- le Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (PDAEPMR) 2017 – 2030.
- les Directives Nationales de conception et de dimensionnement des systèmes d'AEP en milieu rural (y compris pour les compteurs et les branchements en milieu rural).
- les Guides référentiels pour la gestion sociale et environnementale, (i) des travaux de réalisation des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP) , et (ii) de l'exploitation et la maintenance des SAEP.
- le Système d'information et de suivi du patrimoine (Inventaire digitalisé des Adductions d'Eau Villageoise (AEV)).

Afin de concrétiser sa vision, le Gouvernement a mis en place un nouveau cadre de gouvernance et un dispositif d'opérationnalisation qu'est l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) qui est chargée de développer les actifs du secteur et de déléguer la prestation du service public de l'eau potable à des opérateurs professionnels recrutés par appel concurrence dans le cadre de contrats d'affermage comportant des critères de performance appropriés.

L'ANAEPMR, dans sa mission de redevabilité, de transparence et de l'accès à l'information, a l'obligation de publier chaque semestre un rapport de suivi des performances des services d'eau potable, y compris un inventaire actualisé du patrimoine et les données d'exploitation pour tous les réseaux d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Le présent rapport est la cinquième édition. Il couvre la période allant de juillet à décembre 2020. Il se veut un peu plus ouvert à toutes les activités qui concourent au suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable avec un focus sur les résultats du suivi de gestion de trente systèmes d'AEV à partir de la plateforme Utility85.

La présente édition s'articule autour des principaux points suivants : (i) l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural, (ii) la durabilité de la fourniture du service de l'eau potable en milieu rural, (iii) la réception des premiers ouvrages réalisés au titre du programme d'investissement à court terme, (iv) les indicateurs de performance du sous-secteur.

# I. AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ET DE LA GOUVERNANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

L'amélioration de la performance et de la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural s'inscrit dans le cadre de la vision du Gouvernement du Bénin qu'est l'accès universel à l'eau potable à toute la population rurale.

Cette amélioration de performance et de la gouvernance du sous-secteur à terme, permettra à chaque acteur de remplir pleinement son rôle de façon utile pour le service public en prenant en compte la diversité des situations et en permettant une optimisation du coût d'ensemble. Chacun des acteurs joue son rôle de façon à optimiser sa contribution à l'effort collectif pour la délivrance effective du service de l'eau potable conformément aux attentes des utilisateurs et des contribuables.

## 1.1. Amélioration de la performance du dispositif institutionnel de gouvernance

En vue d'atteindre l'accès universel aux services d'approvisionnement en eau potable, il a été introduit un ensemble de réformes importantes du cadre de gouvernance institutionnel du sous-secteur de l'eau potable en milieu rural. Ces réformes visent à améliorer la performance du dispositif institutionnel pour atteindre rapidement cette couverture universelle à l'eau potable des populations rurales du Bénin.

Pour la mise en œuvre de cette vision, le Gouvernement a adopté un nouveau cadre institutionnel de gouvernance performant pour la durabilité de la fourniture du service de l'eau potable. Ce nouveau cadre s'articule autour des axes suivants :

- les arrangements institutionnels et de gouvernance du secteur ;
- le modèle de délivrance et de gestion du service ;
- des mécanismes spécifiques de financement du coût du service durable ;
- le suivi et la mesure des indicateurs de performance ;
- les opportunités de renforcement de capacités.

Tous ces axes reposent sur une répartition des rôles et responsabilités des différents acteurs clés du service public de l'eau potable en milieu rural. Les principaux acteurs en charge de ces responsabilités sont :

- **Ministère de l'Eau et des Mines et sa Direction Technique** (Direction Générale de l'Eau) en charge de la définition des politiques et des stratégies sectorielles ;
- **Les Communes rurales** en charge du diagnostic de la desserte et de planification communale avec l'assistance conseil des Services Déconcentrés ;
- **L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural** en charge de développer et d'organiser la gestion du patrimoine hydraulique de l'Etat en milieu rural en vue d'assurer l'accès universel à l'eau potable au Bénin ;
- **Les opérateurs régionaux** en charge de la gestion par affermage du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable en rural au Bénin ;
- **Les partenaires techniques et financiers (PTF)** qui appuient le secteur public au Bénin dans la réalisation des objectifs du sous-secteur de l'eau potable en milieu rural.
- **Les consommateurs**, ils paient le service de l'eau potable. Ils sont organisés au niveau de chaque commune en Association de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) et assurent la veille citoyenne.

## 1.2. Développement de programmes de formation et renforcement de capacité des acteurs du sous-secteur

Le Programme d'Accès Universel à l'Eau Potable en milieu rural mis en œuvre par l'ANAEPMR prévoit : (i) la construction de plusieurs centaines de nouvelles infrastructures et équipements de type nouveau, (ii) la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau existants, (iii) la maintenance, l'entretien et l'exploitation du patrimoine hydraulique de l'Etat en milieu rural.

Dans le cadre de sa mission de développement et d'organisation de la gestion du patrimoine hydraulique

de l'Etat en milieu rural et afin de mettre en place des bonnes conditions d'exploitation des Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages (SAEPmV), l'ANAEPMR a également prévu dans son plan d'action, le développement de programmes de formation (DPF) pour l'AEP en milieu rural. L'objectif visé à travers cette initiative est de permettre aux opérateurs régionaux qui sont en cours de recrutement d'avoir du personnel qualifié (ouvriers du niveau CAP ; et techniciens de niveau BAC) directement employables dans le cadre de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. Ainsi l'ANAEPMR a fait réaliser des études qui ont permis de :

- identifier les personnels qui seront nécessaires pour accompagner le développement de l'AEP en milieu rural,
- évaluer leurs effectifs,
- déterminer leurs besoins de formation et les modalités pour les réaliser,
- cerner les besoins,
- évaluer les possibilités des dispositifs de formation et proposer des recommandations stratégiques afin que les entreprises puissent trouver le personnel nécessaire à leurs activités.

Afin d'opérationnaliser ce programme de développement des formations, l'ANAEPMR a fait le choix de s'appuyer sur le Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) pour développer les programmes de formation en se focalisant pour le moment sur essentiellement deux métiers : opérateur de réseau et technicien électromécanicien. Ce programme vise dans sa phase d'opérationnalisation de façon spécifique à :

- affiner les besoins en formation pour ces deux métiers pour les cinq prochaines années ;
- concevoir les curricula correspondants et estimer les coûts de réalisation des formations ;
- définir les ouvrages et équipements pédagogiques à créer ou réhabiliter au CFME pour réaliser les formations et en estimer les coûts d'investissement ;
- proposer des recommandations en vue de l'opérationnalisation du CFME.

### **1.3. Renforcement des capacités des acteurs communaux, départementaux et des fermiers sur la plateforme utility85**

La non maîtrise du patrimoine des AEV, et la mauvaise gestion des équipements et des redevances prévues pour être versées par les fermiers représentent des risques majeurs pour la durabilité du service de l'eau potable. Les conséquences de ces dysfonctionnements se traduiront par une dépréciation irrémédiable des infrastructures, un manque d'accès à l'eau potable, une discontinuité du service, et son corollaire de problèmes de santé publique.

Une gestion pérenne transparente et crédible de ces AEV à travers des contrats de délégation de gestion implique (i) l'effectivité d'un suivi technique et financier, et (ii) une régulation basée sur des données fiables. Or ce n'est justement pas actuellement le cas pour la majorité de ces systèmes d'AEP au Bénin.

La situation antérieure au Bénin montre les avantages et les limites de chacun des modes de gestion des AEV, pratiqués suivant les mécanismes de professionnalisation de la gestion définis dans le respect du cadre légal et réglementaire de la décentralisation au Bénin, à l'issue d'un atelier organisé en 2006 au lendemain de la décentralisation. Tirant les leçons de limitations enregistrées, la réponse conceptuelle et opérationnelle du Gouvernement du Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEP/MR) 2017-2030, est le recours aux Services d'Appui Professionnel (SAP) offrant une voie efficace pour rendre durable le service public d'AEP. C'est dans ce cadre que s'inscrit le développement de la plateforme Utility85 mise en place avec le soutien de la Banque mondiale. Cette plateforme permet : la collecte de données initiales, la configuration des services pour les bénéficiaires, la transmission, l'analyse de données et le suivi de gestion participatif des opérateurs privés des AEV.

Après l'activation de la plateforme Utility85, l'inventaire cartographié de toutes les AEV du Bénin et la mise en place des services de gestion, l'Agence a procédé à l'appropriation de la plate-forme Utility85 par les principaux acteurs concernés par la gestion des AEV afin de garantir la pérennité de fourniture d'eau potable, d'en faire un bon suivi et un reporting en temps réel de la situation du patrimoine et de l'exploitation. Cette appropriation s'est effectuée à travers une première série de formations aux utilisateurs de cette plateforme de toutes les Communes ordinaires du Bénin, les fermiers et à tous les Services de l'Eau des départements.

## II. DURABILITÉ DE LA FOURNITURE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

La durabilité des services publics de l'eau potable assure la pérennité du sous-secteur et permet de satisfaire durablement les usagers. Pour une organisation durable et de qualité, les acteurs doivent respecter les principes fondamentaux de gestion des services publics qui sont entre autres : (i) le principe de continuité (ii) le principe d'égalité des usagers (iii) le principe de mutabilité.

Le service public étant une activité assurée ou assumée par une personne publique en vue de l'intérêt général, c'est l'autorité organisatrice qui définit les principales orientations de gestion de son service conformément à la réglementation en vigueur.

La gestion des AEV en milieu rural souffre encore de nombreux insuffisances. Malgré, les programmes/projets d'assistance technique et de formation qui ont été mis en place au profit des acteurs communaux en vue de perfectionner leurs connaissances dans le domaine de la gestion, plusieurs problèmes persistent encore et entravent la pérennité de la fourniture de l'eau potable. On peut citer à titre indicatif :

- L'insuffisance ou le manque des compétences au niveau de certains acteurs communaux ;
- Le manque d'entretien préventif des infrastructures et équipements ;
- Le faible taux de couverture des frais d'exploitation et d'entretien ;
- La complexité des projets des systèmes d'AEP ;
- La gestion non transparente des redevances dues par les fermiers actuels ;
- Le tarif de l'eau relativement élevé etc...

Pour pallier ces insuffisances, une réflexion stratégique sur la pérennisation de la gestion des ouvrages a été mise en place et a permis de bâtir un cadre logique d'intervention s'articulant autour des principaux axes suivants : (i) revue du cadre institutionnel de la gestion des systèmes d'AEP en milieu rural ; (ii) adaptation des textes réglementaires régissant la gestion des systèmes d'AEP en milieu rural ; (iii) professionnalisation de la gestion des systèmes d'AEP en milieu rural avec intégration accrue du secteur privé.

Afin d'assurer la mise en œuvre rapide et sécurisée du programme d'accès universel à l'eau potable, il convenait de lui conférer les caractéristiques essentielles suivantes :

- conforter le rôle des communes dans la mise en œuvre et l'exploitation du service public de l'AEP en poursuivant le dialogue et les actions de sensibilisation nécessaires à la création et à la pérennisation du service public de l'AEP;
- recruter dans le cadre d'appels d'offres internationaux des opérateurs régionaux, professionnels reconnus en matière de service public d'AEP.

La mise en œuvre de la réforme de ce sous-secteur est assurée par le recours à un dispositif contractuel impliquant l'Etat Béninois, l'ANAEPMR, les communes ainsi que des opérateurs privés pour assurer la fourniture du service public d'AEP en milieu rural.

C'est pour parachever le dispositif pour une gestion durable, que le Conseil des Ministres en sa séance du 20 mai 2020 a autorisé la signature des conventions spécifiques entre les Communes ordinaires et l'ANAEPMR. Ces conventions spécifiques visent à rationaliser les interventions des différents acteurs et de promouvoir en même temps l'émergence d'opérateurs professionnels spécialisés dans l'exploitation et la maintenance desdits équipements et infrastructures conformément aux critères de performance

### 2.1. Ateliers régionaux d'informations et d'appropriation du contenu de l'accord spécifique communes/l'ANAEPMR

Pour formaliser la coopération entre les communes et l'ANAEPMR, et conforter l'appropriation du processus par les autorités locales avant la signature des accords spécifiques, l'ANAEPMR a organisé de commun accord avec le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, à l'intention des Maires des 74 Communes ordinaires trois ateliers régionaux au cours du dernier semestre de 2020. Les ateliers régionaux ont été répartis comme suit :

- Porto-Novo : Vendredi 06 novembre 2020 Communes de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau, au Centre Songhaï.
- Parakou : Lundi 09 novembre 2020 Communes du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga, à l'Hôtel Green Free Land.
- Bohicon : mercredi 11 novembre 2020 Communes du Zou, des Collines, du Mono et du Couffo, à la Résidence Miracles Hôtel.

Sous la présidence du Directeur de Cabinet du Ministre en charge de la Décentralisation et de la Gouvernance locale, appuyé par le Directeur Général de l'ANAEPMR, les ateliers régionaux ont connu la participation des responsables départementaux (Préfets et Directeurs Départementaux de L'Eau et des Mines) et des élus communaux qui n'ont pas caché leur intérêt à la mise en œuvre de la réforme de ce sous-secteur.

Les ateliers régionaux ont été l'occasion pour l'ANAEPMR d'expliquer le contenu du projet d'accords spécifiques aux communes, dans la continuité des conventions cadres signées entre l'Etat et les Communes en 2018. Ils ont aussi permis à l'ANAEPMR de répondre à certaines préoccupations des participants, et de convenir avec les Maires d'une feuille de route pour la signature des accords spécifiques.

A fin décembre 2020, plus de 90% des conseils communaux ont délibéré en faveur de la signature des accords spécifiques. A cette date, les délibérations des conseils communaux et les accords spécifiques signés par les Maires, ont été transmis par 70% des communes ordinaires (51/74) aux Préfets pour leur acheminement vers l'ANAEPMR.

## 2.2. Recrutement des opérateurs régionaux

Le Gouvernement de la République du Bénin a lancé une réforme pour la professionnalisation de la délivrance du service public de l'eau potable en milieu rural avec pour objectif final de fournir un accès durable et de qualité à un coût abordable.

L'ANAEPMR a pour mission de non seulement accélérer le développement des infrastructures d'AEP en milieu rural, mais aussi de recruter des opérateurs régionaux qui auront la charge de la gestion par affermage des ouvrages hydrauliques des périmètres ruraux. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette dernière mission, une Commission Ad hoc d'appel d'offres pour la sélection des opérateurs régionaux en vue de la gestion par affermage du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable en milieu rural a été installée et assure la conduite de ce processus précédée d'une étape de préqualification.

Ce semestre a été principalement marqué par le dépôt, l'ouverture et l'évaluation des propositions techniques des quatre (04) soumissionnaires issus de la phase de préqualification.

Conformément aux dispositions du DAO et à la procédure en vigueur, la commission ad hoc a procédé à l'ouverture et à l'évaluation des propositions techniques.

### Les étapes clés à venir sont :

- Ouverture des propositions financières des soumissionnaires restés en lice à l'issue de l'évaluation des propositions techniques.
- Obtention des avis de la CAPPP et de la DNCMP sur les résultats d'attribution des contrats d'affermage et de travaux de mise en conformité et de densification du réseau ;
- Mise au point des contrats d'affermage et négociation finale du contrat d'affermage et du marché des travaux ;
- Décision de sélection définitive du partenaire privé et notification provisoire aux soumissionnaires ;
- Transmission du contrat de partenariat définitif accompagné du procès-verbal de clôture de la mise au point et de l'annexe fiscale le cas échéant à la CAPPP ;
- Transmission du contrat de partenariat définitif accompagné du procès-verbal de clôture de la mise au point et de l'annexe fiscale le cas échéant au Conseil des ministres pour approbation ;
- Création des sociétés, mobilisations des fermiers ;
- Signature des contrats d'affermage et des marchés des travaux.

## 2.3. Déploiement des services de gestion

En vue de permettre une gestion exhaustive du patrimoine et un bon suivi de l'exploitation, l'ANAEPMR a dans le cadre du développement de la plateforme Utility85, demandé le déploiement des services de gestion et d'exploitation additionnel. Deux nouveaux services ont été développés visant à renforcer l'attractivité, et donc le niveau d'appropriation, des services de gestion par les opérateurs privés en leur permettant d'améliorer leur performance financière et leur sécurisation. Ces services contribueront à améliorer les performances de l'AEV, la qualité du service de l'eau et finalement la performance de l'ensemble du secteur. Ces services additionnels sont décrits ci-après.

### 2.3.1. Le centre d'appel

Pour maîtriser l'ensemble des requêtes des abonnés et optimiser la gestion de la relation client, l'ANAEPMR s'est doté d'un centre d'appels à travers les numéros verts : (i) MTN : +229 91 44 88 88 et (ii) MOOV : + 229 60 60 52 52. Ce centre d'appels, est une première initiative du genre au Bénin dans le domaine de l'eau en milieu rural. L'opérationnalisation de ce centre d'appels permet de gérer l'ensemble des plaintes, des suggestions et des requêtes des acteurs des systèmes d'eau en milieu rural. Les objectifs spécifiques du centre d'appels sont entre autres comme suit :

- Recevoir et traiter les plaintes des abonnés sur le service de l'eau potable en milieu rural ;
- Remonter les besoins exprimés par les abonnés aux différents opérateurs concernés ;
- Assister les abonnés dans les opérations de paiement mobile de factures d'eau ;
- Réaliser des enquêtes de satisfaction sur la qualité des services de l'eau en milieu rural ;

Au cours du 2ème semestre 2020, 15 111 appels ont été reçus dont 11 564 préoccupations ont été satisfaites soit 76,52%.

Les requêtes traitées concernent essentiellement 16 motifs d'appels (mauvaise qualité de l'eau, solde contesté, facture contestée, tarification de l'eau, coupure d'eau, relevé non effectué, canalisation cassée, demande de renseignement, demande de compteur, compteur défectueux, recouvrement, qualité du service, faible débit, changement de compteur, paiement mobile et fuite d'eau). Les motifs d'appels notamment le paiement mobile, le recouvrement et les fuites d'eau représentent la majorité des appels reçus.

Les appels relatifs aux fuites d'eau, aux casses de canalisation et le recouvrement des factures enregistrent un faible taux de résolution. En effet, les fuites ou casses de canalisations sont plus longues à traiter compte tenu de l'importance des ressources à mobiliser.

### 2.3.2. Paiement des factures d'eau par mobile money

Le service de paiement mobile a été mis en place en accord avec les fermiers, sur trente (30) AEV en phase pilote de suivi de gestion avec l'appui d'un prestataire spécialisé.

Depuis le démarrage du test de paiement (août 2020) par mobile money, 1 976 paiements mobiles de factures d'eau ont été effectués par 708 abonnés sur 3 085 soit (22,95%) pour un montant total de 9 081 300 FCFA sur 22 AEV soit 73% des 30 AEV en suivi de gestion à partir de la plateforme Utility85.

## 2.4. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE

Plusieurs activités ont été exécutées par l'ABE dans le cadre de cette convention. Il s'agit notamment de :

- la validation du Guide Référentiel pour la Gestion Environnementale et Sociale (GRGES) ;
- l'organisation d'un atelier de vulgarisation du GRGES à l'endroit des parties prenantes intervenant dans les validations des rapports d'Etudes d'Impact Environnementale et Sociale à l'ABE. Cet atelier a connu la participation des cadres de l'ANAEPMR, des structures déconcentrées du MCVDD (Atlantique, Zou/Collines, Ouémé/Plateau, Mono/Couffo, Atacora/Donga, Borgou/Alibori), des représentants des ONG et structures partenaires (PNE-BENIN, et autres), la DG Eau, l'ANDF et de l'ABE ;
- l'organisation d'un atelier de formation pour les parties prenantes intervenant dans la mise en œuvre des projets et programmes de l'ANAEPMR. Cette formation a connu la participation des experts en sauvegarde environnementale et sociale des maîtres d'œuvre structurel, des entreprises en charge des travaux et les différents bureaux d'études sous contrat avec l'ANAEPMR

- la validation de 16 rapports d'Etude d'impact Environnemental et social financé par PEPRAU ;
- la validation de 09 rapports d'Etude d'impact Environnemental et social financé par OmiDelta ;
- la validation de 24 rapports d'Etude d'impact Environnemental et social financé par le programme AQUA VIE/Budget national) ;

## 2.5. Partenariat entre l'ANAEMPR et l'ANDF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat ANAEMPR/ANDF, l'ANDF a démarré le processus de sécurisation des sites devant abriter les ouvrages des SAEP et leurs affectations dans le domaine de l'Etat (ANAEMPR). A cet effet, une mission conjointe ANAEMPR- ANDF a été organisée du 06 au 12 Décembre 2020 dans les différentes communes bénéficiaires des projets et programmes de l'ANAEMPR.

## III. RÉCEPTION DES TRAVAUX DES PREMIERS OUVRAGES REALISES SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

L'ANAEMPR a réceptionné en décembre 2020, les systèmes d'approvisionnement en eau potable des villages de KISSAMEY (Commune de Aplahoué) et de AGBOHOUTOGON (Commune de Djidja) respectivement dans les départements du Couffo et du Zou. Ces deux systèmes ont été réalisés sur le « Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages (PASAEP\_24) » financé par le budget national. Le Tableau 2 donne un aperçu des caractéristiques des deux nouveaux systèmes, et l'Annexe 3 présente leurs fiches techniques et album photos de la réception.

Désignation	Localités de Villages raccordés	Population desservie à l'horizon		Nouveaux Forages à gros débit réalisés	Total linéaire ml	Capacité du réservoirs	Nombre de BF
		2021	2040				
AEV DE KISSAMEY	KISSAMEY : Adjahoué, Chinouhoué, Déhoué, Eyouhoué, Gbèlito, Gbézinhoué, Houngbamey, Ikéhoué, Kissamey centre, Koffihoué, Kpogoudou, Nakodohoué, Sénouhoué, Suimey, Touvou, Yobodohoué, Zoumetihoué	10 147	19 579	F-Nouv : 40 m3/h  F-Nouv : 25 m3/h  F-Nouv : 50 m3/h  F-Nouv : 50 m3/h	12 417	60 m3/ 15 m	17
CŒUR DE SAEP DE DAN (AGBOHOUTOGON - DRIDJI)	AGBOHOUTOGON - DRIDJI : Agbohoutogon, Guevagnon, Kohodji, Navognon, Hetehoue, EPP Ahoyeme, Ahoyeme, EV Dridji, Dridji	2 870	5 538	F-Nouv: 15 m3/h F-Nouv: 5 m3/h	10 145	30 m3/ 12 m	9

## IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR

### 4.1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural

Les indicateurs considérés portent sur (i) le suivi du patrimoine de l'hydraulique rural, et (ii) le suivi de performance du service public de l'eau potable. La présente édition de rapport semestriel a la particularité d'intégrer dans le calcul du taux de desserte de tous les ouvrages (AEV, PEA et FPM) fournissant de l'eau potable en milieu rural, contrairement aux précédentes éditions qui ont considéré uniquement les données des AEV de la plateforme sur la base de la moyenne des taux de desserte de chaque commune.

Les informations des Indicateurs sont désagrégées par catégories au niveau national, et au niveau départemental.

#### 4.1.1. Systèmes d'approvisionnement en eau potable existants

L'exploitation des données issues des opérations d'inventaire dénombre 649 Adductions d'Eau Villageoises (AEV) au Bénin en Juin 2019. En complétant à cet inventaire les deux nouveaux systèmes réceptionnés en décembre 2020 (confère Chapitre 3), on dénombre désormais en milieu rural 651 systèmes. Ce nombre sera actualisé au fur et à mesure que d'autres systèmes programmés sur le programme d'investissement national de l'ANAEPMR, seront réceptionnés et mises en service.

En effet, la mise en œuvre du PDAEPMR (2017-2030), en partenariat avec les communes du Bénin, a permis le développement d'un programme national d'investissements qui prévoit de mailler le territoire rural avec la réalisation de 614 SAEPmV (incorporant les 649 AEV existantes), prenant en compte tous les villages et arrondissements ruraux des onze (11) départements du territoire béninois sauf le Littoral. Les études d'avant-projet sommaire (APS) de ces 614 SAEPmV, ont été déjà réalisées et validées avec les élus locaux. A court terme, l'ANAEPMR a engagé sur ce programme d'investissement, au total 156 Systèmes d'AEP pour desservir 1 896 578 personnes additionnelles en milieu rural à la réception des ouvrages et impacter 3 659 584 personnes à l'échéance 2040.

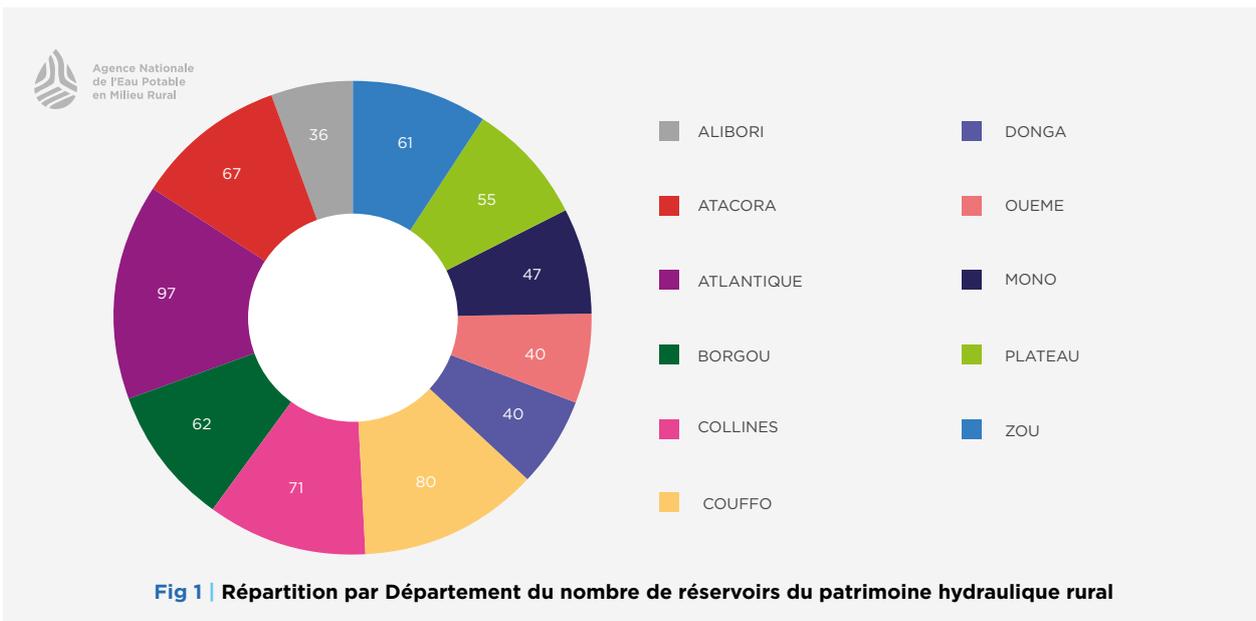
En addition à ces 156 systèmes engagés, l'ANAEPMR prévoit de corriger de façon progressive, le déséquilibre relatif aux populations non encore pourvues d'aucune source d'eau améliorée (AEV existante ou nouveau SAEPmV du programme d'investissement à court terme), à travers la construction de 77 nouveaux SAEPmV. Il permettra de desservir une population de 1 266 014 personnes additionnelles à la livraison des ouvrages, et de 2 442 866 en 2040.

Dans le cadre de la réforme de la professionnalisation de la gestion des infrastructures d'eau potable et de la fourniture du service, qui prévoit le recrutement de trois opérateurs régionaux pour trois périmètres d'affermage, il est prévu un programme de réhabilitation du patrimoine hydraulique existant et de densification des réseaux existants. Ce dernier programme vise à : (i) valoriser le patrimoine hydraulique existant (649 AEV) en milieu rural, (ii) améliorer la qualité du service public de l'eau potable fournie à 3 971 144 personnes potentiellement déjà couvert par les ouvrages existants et pour lesquelles il est impérieux de sécuriser le service, et (iii) réduire la pénibilité de l'accès à l'eau potable aux populations.

#### 4.1.2. Capacités de stockage - réservoirs des AEV existantes

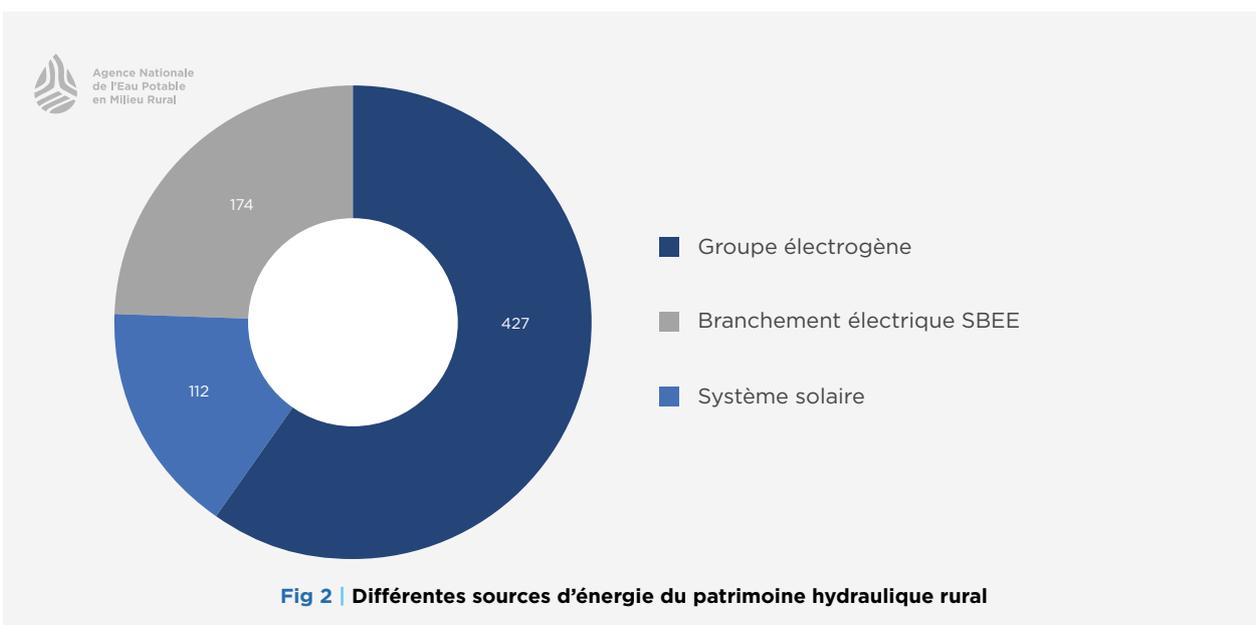
Les opérations d'inventaire ont dénombré à fin décembre 2019 sur la plateforme Utility85, 654 réservoirs alimentant 649 AEV existantes. La réception de deux systèmes au cours du deuxième semestre 2020 porte le nombre à 656 réservoirs répartis comme suit :

- 584 réservoirs ont leurs volumes compris entre 0 et 50 m<sup>3</sup> ;
- 60 réservoirs dont les volumes sont compris entre 50 et 90 m<sup>3</sup> ;
- 9 réservoirs dont les volumes sont compris entre 90 et 150 m<sup>3</sup> ;
- 3 réservoirs dont les volumes sont supérieurs à 150 m<sup>3</sup>.



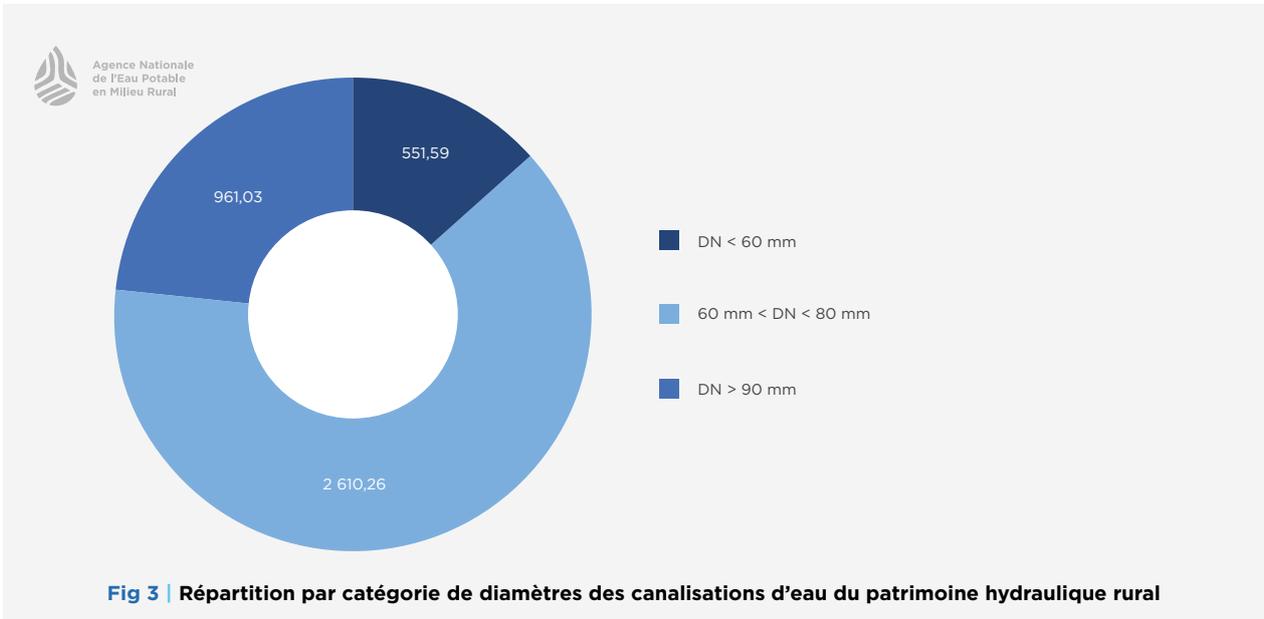
#### 4.1.3. Sources d'énergie des systèmes d'AEP existants

Les stations de pompage recensées sont composées de forages équipés d'électropompes et des stations de chloration, qui sont alimentées en énergie soit par les groupes électrogènes (thermique), soit par branchement au réseau électrique de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), ou par des systèmes solaires. Il faut préciser que certaines stations de pompages disposent de plus d'une source d'énergie. À fin décembre 2019, après les ajustements sur les données d'inventaire de la plateforme Utility85, 677 stations de pompage avaient été dénombrées. Avec la réception des deux nouveaux systèmes au dernier semestre 2020, le patrimoine hydraulique rural compte désormais un total de 679 stations de pompage alimentées par : (i) 427 groupes électrogènes ; (ii) 174 branchements au réseau SBEE ; (iii) 112 champs solaires. Il est à noter que certaines stations de pompage desservent plus d'un système. C'est le cas de la station de pompage du système d'AEV de HOUEGBO-ALIHO (Commune de Toffo) qui dessert aussi le système d'AGBOTAGON



#### 4.1.4. Réseau de distribution d'eau potable

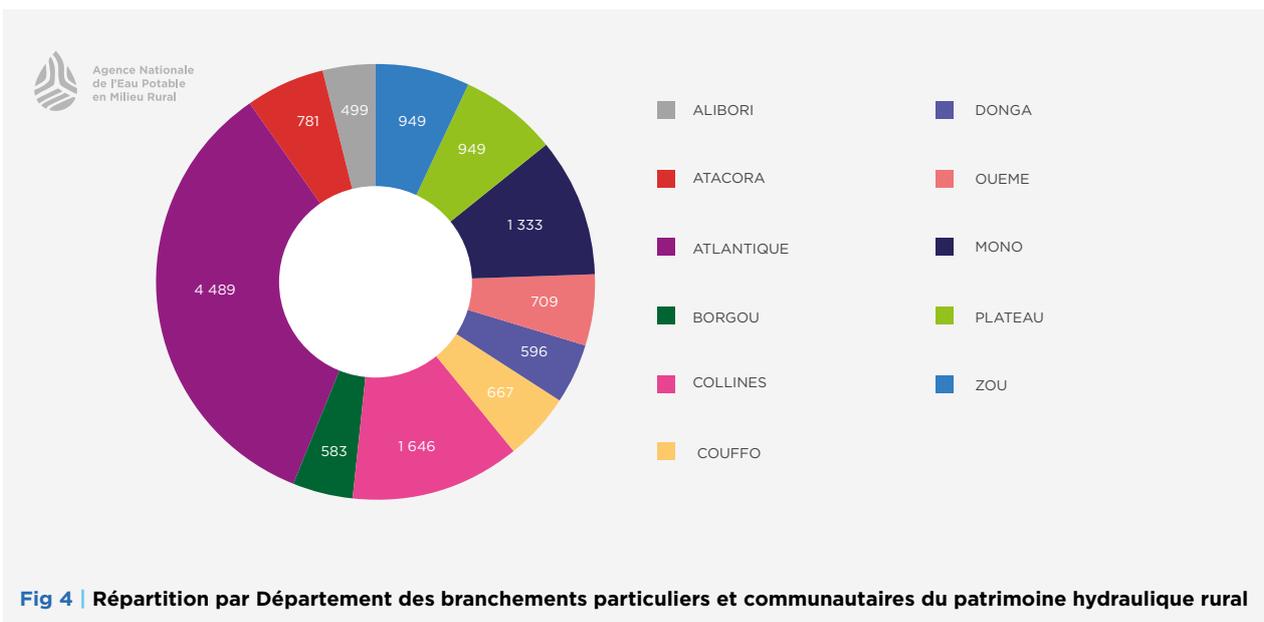
A fin décembre 2020, après les ajustements faits à travers les opérations d'inventaire et les mise en jours sur la plateforme Utility85, la longueur totale du réseau existant du patrimoine hydraulique rural est estimée à quatre mille trois cent quatre-vingt-huit (4 122,88) kilomètres linéaires avec la prise en compte du linéaire des deux systèmes réceptionnés en Décembre 2020. Les différentes catégories de diamètre se présentent ainsi qu'il suit.



#### 4.1.5. Points d'accès améliorés d'eau potable

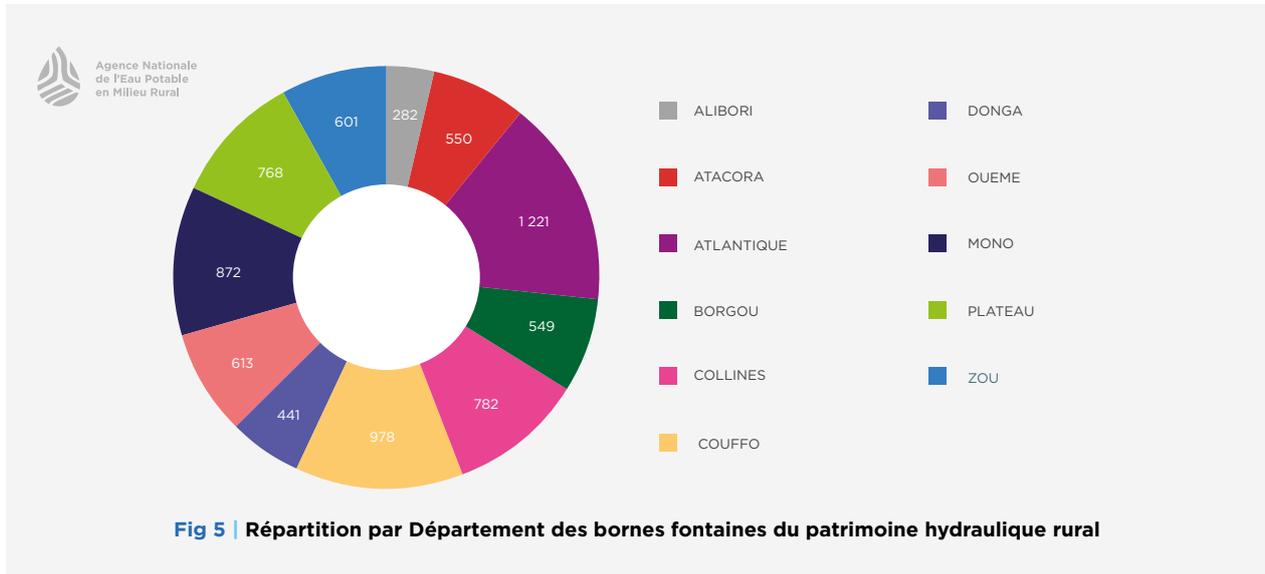
##### 4.1.5.1. Branchements particuliers et communautaires

Les données recueillies lors de l'inventaire pour les branchements particuliers révèlent 13 201 branchements particuliers et communautaires qui sont les premiers points d'accès des AEV installées dans les concessions et les lieux publics.



#### 4.1.5.2. BORNES FONTAINES

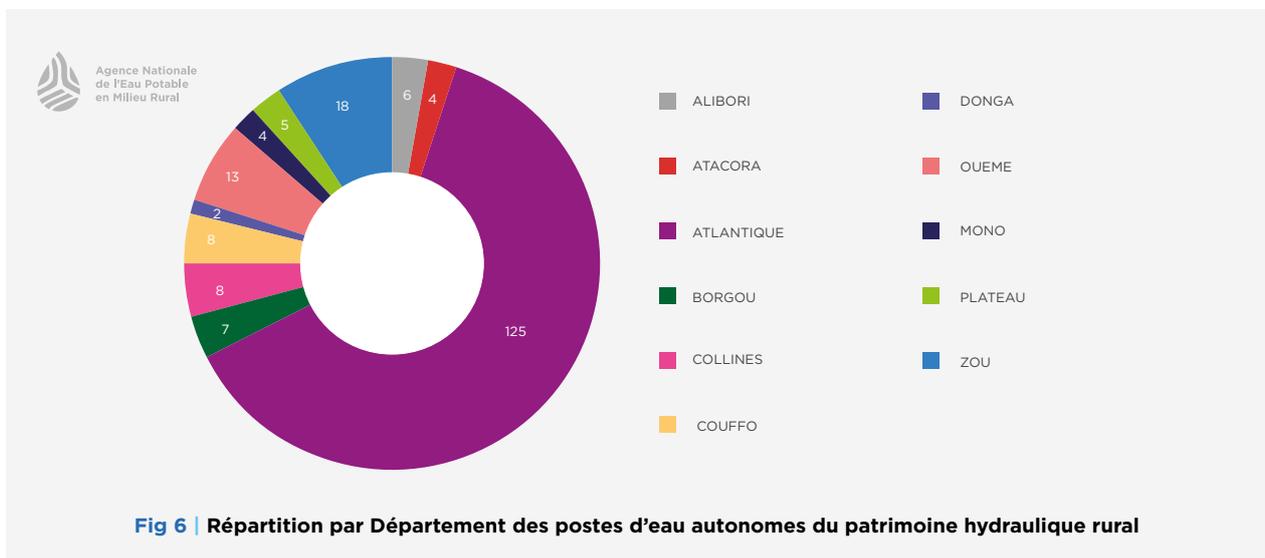
Le patrimoine hydraulique rural du Bénin compte 7 657 Bornes Fontaines (BF) à fin décembre 2020. On note ainsi une augmentation de 199 BF au cours du dernier semestre 2020. Cette augmentation est liée à la mise en service de 26 nouveaux BF (02 nouveaux systèmes réceptionnés) et la remise en service de 173 anciennes BF abandonnées.



#### 4.1.5.3. Postes d'eau autonomes

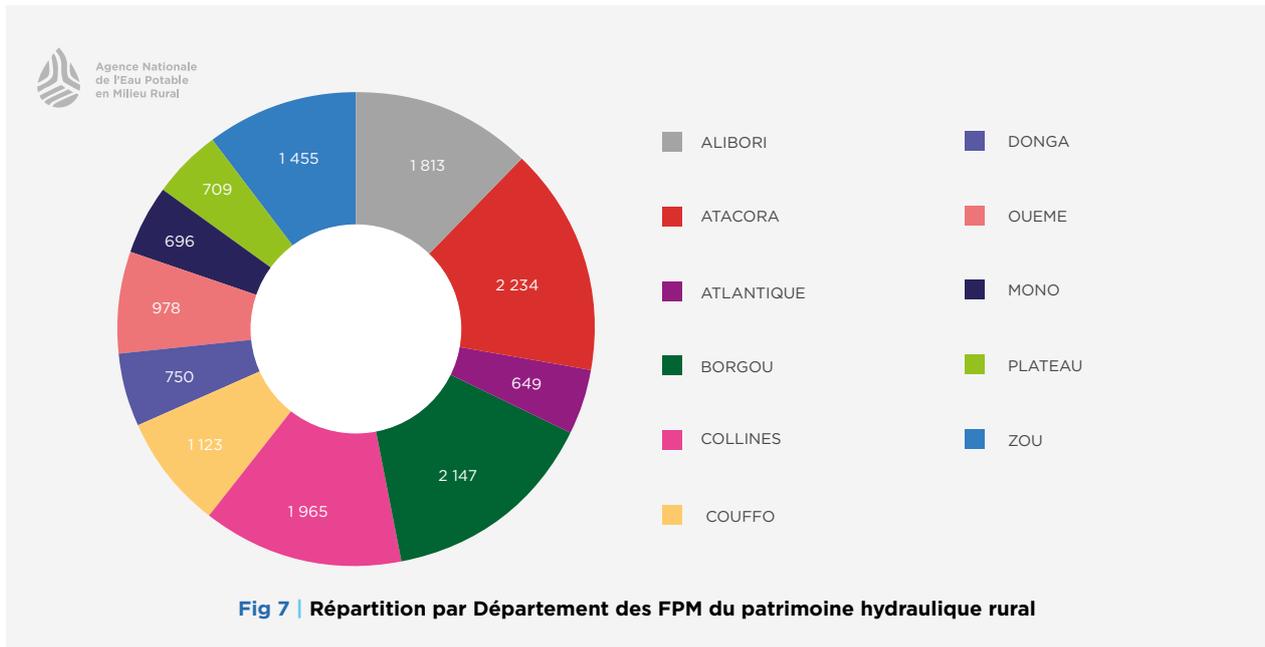
Il avait été inventorié sur toutes l'étendue du territoire 185 Postes d'Eau Autonome (PEA) en 2019. Dans le cadre du « Programme global d'approvisionnement en eau potable de 200 écoles », l'ANAEPMR a fourni son assistance technique à des ONG pour la réalisation et la réception en 2020 des travaux d'installation de 15 PEA dans les écoles à cantines dans les communes d'ALLADA et de TORI-BOSSITO. Le patrimoine hydraulique rural compte désormais 200 PEA. Ce nombre sera actualisé au fur et à mesure que d'autres PEA programmés sur le programme d'investissement national de l'ANAEPMR, seront réceptionnés et mises en service.

En effet, l'ANAEPMR a inscrit à titre exceptionnel sur son programme d'investissement, le « Projet Eau Potable pour Ecole à Cantine » (PEPEC) qui est conçu pour alimenter de manière continue 157 écoles réparties dans neuf (09) départements (Atacora, Donga, Borgou, Zou, Collines, Mono, Couffo, Ouémé, Plateau). Au nombre des ouvrages prévus sur ce projet, 123 PEA solaires de type démontable et à réservoir alimentaire seront installés. La répartition de ces PEA par département se présente ainsi qu'il suit.



#### 4.1.6. Forages équipés de pompes à motricité humaine

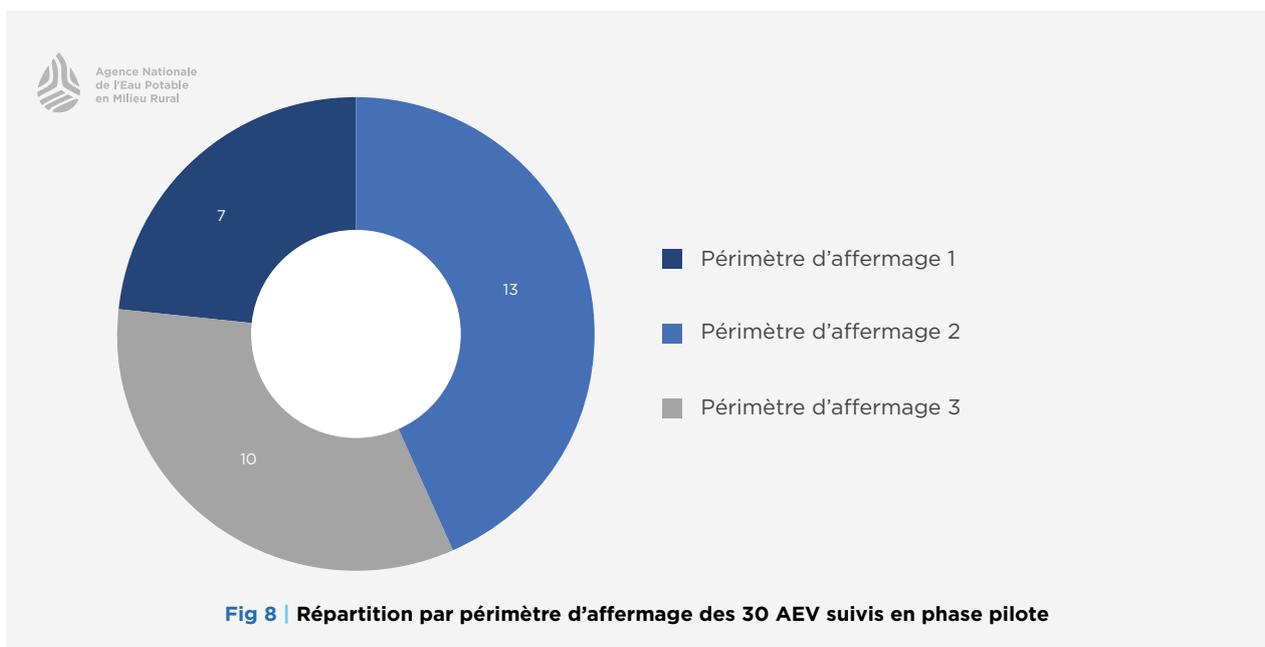
Le nombre de forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) par département se présente ainsi qu'il suit.



#### 4.2. Suivi de performance du service public de l'eau potable

Le suivi de performance du service public de l'eau potable est actuellement dans sa phase pilote, et se fait en se basant uniquement sur les données de 30 systèmes d'AEV suivies depuis avril 2020 dans le cadre du déploiement des services de gestion et des services additionnels. Ces 30 AEV sont gérés par 23 fermiers, et sont réparties dans 20 communes des 3 périmètre d'affermage.

Il est directement alimenté par les données organisées par le cabinet en charge du déploiement pour l'ANAEMPR, les fermiers et les Communes.



#### 4.2.1. Rendement technique des réseaux suivis

Le rendement technique sur l'ensemble des 30 AEV en phase pilote de suivi de gestion, a connu une légère baisse au cours du semestre dernier (71% à 69.92%) en raison d'énormes pertes observées sur les AEV du périmètre 2. Cela dénote de la vétusté du réseau, d'où la nécessité du programme de mise en conformité.

La durée des pannes enregistrées sur les 30 AEV en phase pilote de suivi de gestion reste particulièrement élevée au cours du dernier semestre 2020 :

- 427 jours sur les 7 AEV pour le périmètre d'affermage 1,
- 384 jours sur les 10 AEV pour le périmètre 2 et
- 311 jours sur les 13 AEV pour le périmètre 3.

Le mauvais état des infrastructures et le défaut de réhabilitation et de maintenance sur ces AEV constituent les principales causes d'occurrences de ces pannes.

D'ores et déjà, des mesures correctives sont prises par le Gouvernement pour la remise en état de fonctionnalité des AEV en panne à travers :

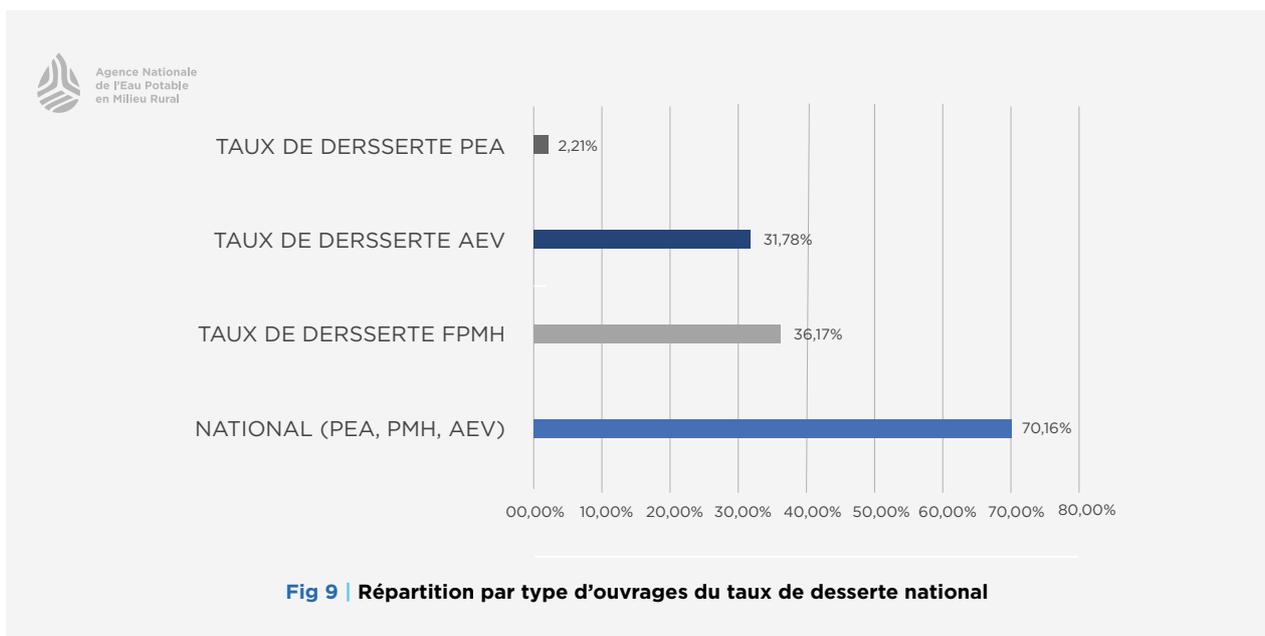
- Le plan de remise en état de fonctionnalités de 191 Adductions d'Eau Villageoise en panne, inscrit en mesure d'urgence dans le contexte sanitaire actuel ;
- Le plan de mise en conformité de l'ensemble des AEV existantes avec les futurs opérateurs régionaux en cours de recrutement.

#### 4.2.2. Taux de recouvrement- paiement par mobile money des factures d'eau

Le taux de recouvrement depuis la mise en application du service de paiement par l'application mobil, connaît une adhésion progressive des abonnés. Pour le dernier semestre 2020, ce taux a évolué de 65.20% à 83.55%.

#### 4.3. Taux de desserte

Les taux de desserte des différents périmètres, estimés pour l'échéance se réfèrent au sens de la définition du Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation - WHO/UNICEF JMP, à la population desservie par un accès de base au service en eau potable provenant d'une source d'eau salubre, de par sa conception et sa construction. L'accès de base considéré dans le présent rapport prend en compte les AEV, les postes d'eau autonomes et les forages équipés de pompes à motricité humaine, à condition que le temps de collecte ne soit pas supérieur à 30 minutes pour un aller-retour, y compris la file d'attente. Le détail des taux de desserte par commune peut être consulté en annexe 1. Le taux de desserte par type d'ouvrage se présente ainsi qu'il suit.



## Conclusion

Dans la continuité de sa mission de redevabilité, de transparence et d'accès à l'information, l'ANAEPMR rapporte dans cette cinquième édition qui couvre la période allant de juillet à décembre 2020 le suivi des performances des services d'eau potable, y compris l'inventaire actualisé du patrimoine et les données d'exploitation pour tous les réseaux d'approvisionnement en eau potable en milieu rural, en s'articulant autour de quatre principaux points, avec les conclusions suivantes :

- **Sur l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural** : Tout au long du semestre le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour améliorer et renforcer la gouvernance et les performances du service public de l'eau potable en milieu rural par la promotion de l'affirmation du rôle des acteurs principaux ainsi que par le renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur.
- **Sur la durabilité de la fourniture du service de l'eau potable en milieu rural** : Dans le contexte actuel de l'amélioration du service public de l'eau, la vision portée par le Gouvernement appuyée par les communes rurales, il est permis d'affirmer que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour la consolidation d'un cadre original et innovant de gouvernance publique de l'eau en milieu rural.

La réforme de la professionnalisation de la gestion des infrastructures d'eau potable et de la fourniture du service se concrétise. Ainsi, le dernier semestre de l'année 2020 a été principalement marqué par : (i) la délibération de 90% des conseils communaux en faveur de la signature des conventions spécifiques entre les Communes ordinaires et l'ANAEPMR; (ii) le dépôt, l'ouverture et l'évaluation des propositions techniques des quatre (04) soumissionnaires issus de la phase de préqualification.

- **Sur la réception des premiers ouvrages réalisés au titre du programme d'investissement** : L'ANAEPMR a réceptionné au cours de ce dernier semestre, les Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable des villages de KISSAMEY et de AGBOHOUTOGON respectivement dans les départements du Couffo et du Zou.
- **Sur les indicateurs de performance du sous-secteur** : Les différentes informations sur le patrimoine ont été collectées lors des opérations d'inventaires et après actualisation. Les données de la plateforme Utility85 sont en cours de consolidation, des ajustements sont en train d'être opérés pour la stabilisation définitive des tableaux de bord.

Contrairement aux précédentes éditions de rapport semestriel, la présente édition a la particularité d'intégrer tous les ouvrages (AEV, PEA et FPM) de fourniture d'eau potable dans le calcul du taux de desserte en milieu rural. Il s'en est découlé un taux de desserte national de 70,16 %.

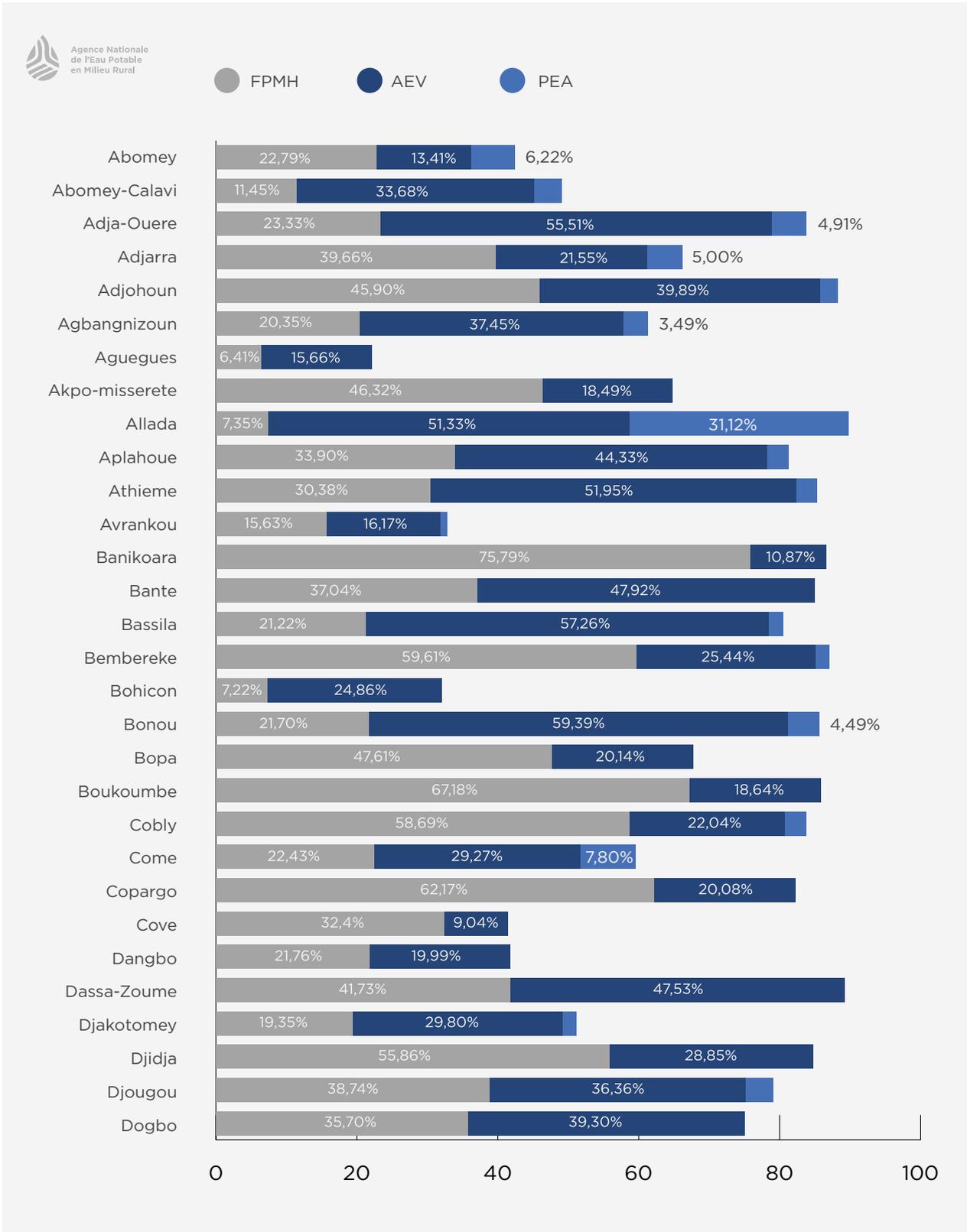
Les données de gestion des infrastructures collectées du terrain restent limitées à celles des 30 AEV sélectionnées. Elles seront généralisées après l'installation des opérateurs régionaux privés qui auront pour obligation la remontée systématique des informations plus fiables pour compilation et traitement.

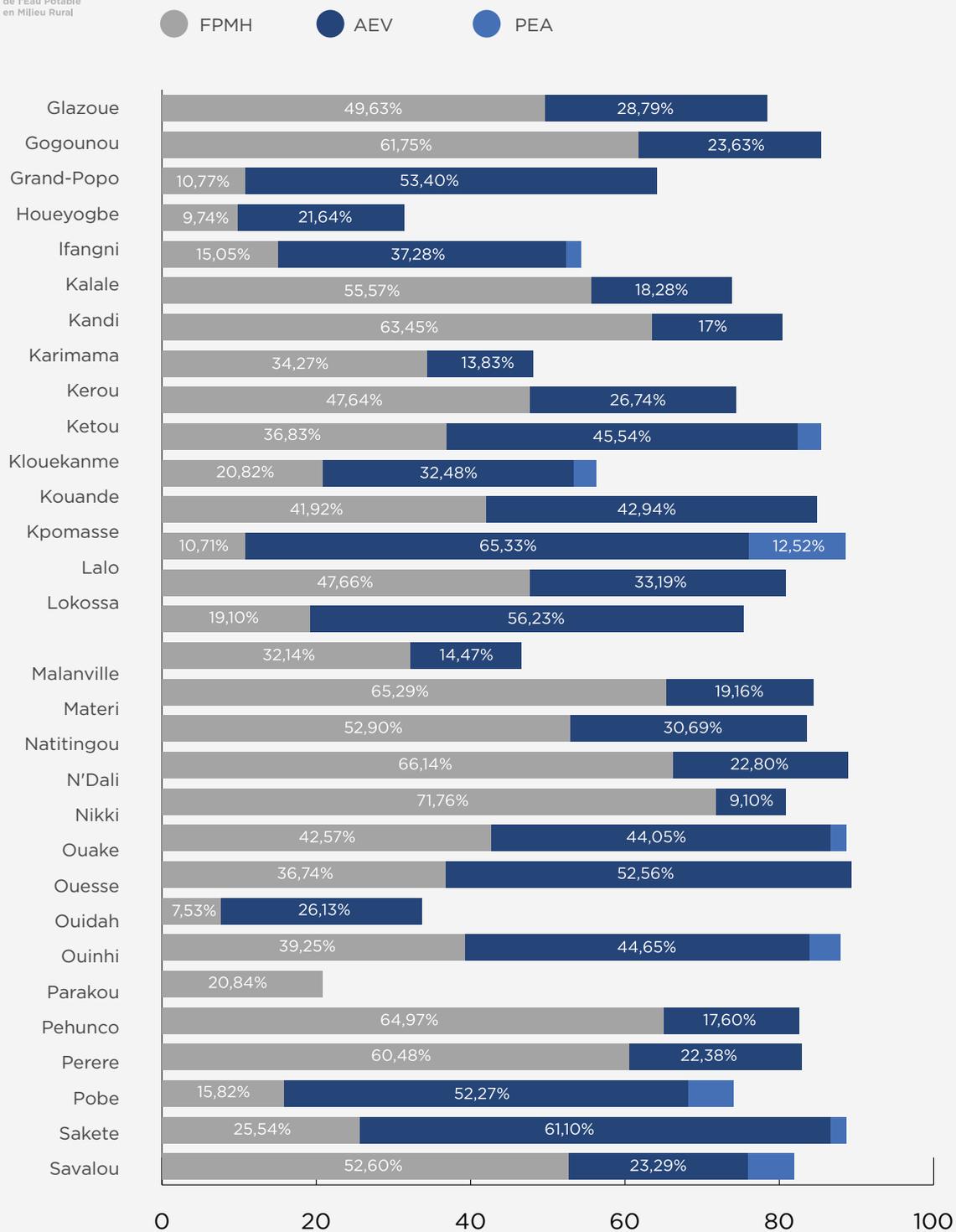
En attendant l'installation desdits opérateurs, la rédaction des rapports de gestion se fera à travers la plateforme Utility85 surtout pour la consolidation progressive des données de gestion des 30 AEV.

## **Annexes**

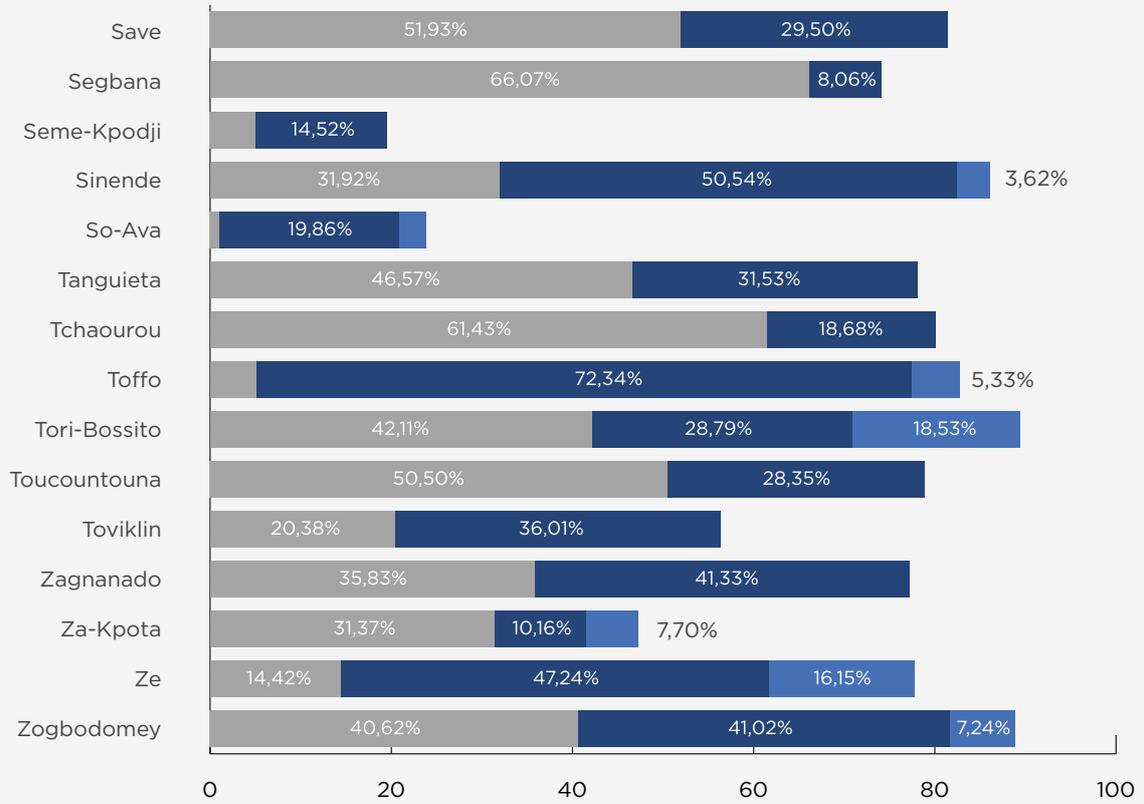
- ▲ Détail des taux de desserte par commune
- ▲ Liste des 30 AEV
- ▲ Fiches techniques et album photos des SAEP réceptionnés

# 1 : Détail des taux de desserte par commune





● FPMH ● AEV ● PEA



## 2 : Liste des 30 AEV en suivi de gestion

N° Ordre	Perimetre	Departement	Commune	Arrondissement	Nom AEV	Delegataire
1	Affermage 3	Zou	Zogbodomey	Akiza	Akiza Dénou	DELCOS C.
2	Affermage 3	Zou	Djidja	Agouna	Agouna-Djidja	DELCOS C.
3	Affermage 2	Atlantique	Kpomasse	Dekanme	Dékanmè	Fiat Lux Inter
4	Affermage 1	Plateau	Adja-ouere	Ikpinle	Ikpinlè	Ets Dallas Express
5	Affermage 1	Plateau	Sakete	Ita-djebou	Adjegounle	SIGEM
6	Affermage 1	Borgou	N'dali	Sirarou	Sirarou	Etec-BTP
7	Affermage 2	Atlantique	Kpomasse	Tokpa-dome	Tokpadome	Elmex & fils
8	Affermage 2	Atlantique	Kpomasse	Tokpa-dome	Kpomassè	Ets Akanmannoukon - Tout est grâce
9	Affermage 2	Atacora	Cobly	Cobly	Cobly	R-Sud
10	Affermage 1	Oueme	Aguegues	Avagbodji	Bembè-Akpa	LIBACEL
11	Affermage 1	Oueme	Dangbo	Hozin	Akpamè	LIBACEL
12	Affermage 1	Alibori	Karimama	Karimama	Karimama	SAKSON Services
13	Affermage 2	Atacora	Kouande	Oroukayo	Oroukayo	Essor Ingénierie
14	Affermage 2	Atacora	Tanguieta	Cotiacou	Cotiakou	HAP Concorde Bénin
15	Affermage 2	Atacora	Tanguieta	N'dahonta	N'dahonta	HAP Concorde Bénin
16	Affermage 2	Atacora	Tanguieta	Tanguieta	Taiacou	HAP Concorde Bénin
17	Affermage 2	Atlantique	Ouidah	Pahou	Pahou Nord	LIBACEL
18	Affermage 2	Atlantique	Ouidah	Pahou	Pahou/ avlekete	LIBACEL
19	Affermage 2	Atlantique	Ouidah	Savi	Savi-Houeton	Elitre Trans Sarl
20	Affermage 1	Borgou	Bembereke	Beroubouay	Beroubouay	ADIB et Fils
21	Affermage 3	Collines	Glazoue	Aklankpa	Aklampa	Ets Vinandou
22	Affermage 3	Couffo	Lalo	Banigbe	Banigbe	Ets Les 7 Etoiles
23	Affermage 3	Couffo	Lalo	Gnizounme	Gnizounme	Ets Les 7 Etoiles
24	Affermage 3	Couffo	Lalo	Hlassame	Hlassame	Bessazi BTP
25	Affermage 3	Couffo	Toviklin	Missinko	Missinko	Bessazi BTP
26	Affermage 2	Donga	Djougou	Patargo	Partago	GESBEA
27	Affermage 2	Donga	Ouake	Badjoudé	Akpade	SOUNA
28	Affermage 3	Mono	Houeyogbe	Doutou	Gbagbonou	Agro Max Services
29	Affermage 3	Mono	Houeyogbe	Honhoue	Honhoue	Essignon Sarl
30	Affermage 3	Collines	Glazoue	Thio	Thio Agouagon	Ets Omo Jesu

### 3.1 : Fiche technique - Cœur du SAEP de DAN (AGBOHOUTOGON)

<b>Intitulé du Projet et Composante</b>	<b>Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages (PASAEP_24)</b>															
<b>Financement</b>	Source de financement								Budget National							
	Montant Total des travaux (FCFA)								151 375 736							
<b>Départements</b>	Zou															
<b>Communes</b>	Didja															
<b>Arrondissement</b>	Dan															
<b>Villages desservis</b>	Agbohoutogon + Dridji															
<b>Populations</b>	<b>Horizons</b>				<b>2030</b>				<b>2040</b>							
	<b>Population Totale</b>				<b>3 918</b>				<b>5 538</b>							
<b>Station de pompage</b>	Nombre de nouveaux forages réalisés								2							
	Nombre de forages existants réhabilités								00							
	Nombre de forages exploités								1							
	Tête de forage								2"							
	Electropompe								Q = 4,5 m <sup>3</sup> /h ; HMT = 70 m ; côte d'installation : 37 m							
	Source d'énergie								S1 : Groupe Electrogène de puissance 9 KVA							
	Locaux techniques et sécurisation								Abri pour groupe électrogène : 01 unité							
Local de l'unité de chloration : 01 unité																
Local administratif : 00 unité																
<b>Unités de traitement d'eau e</b>	1 Pompe doseuse de 0-25 litre/h, 1 Bacs de 120 litres, agitateur et accessoires															
<b>Equipements de régulation du réseau</b>	11 Vannes, 06 Vidanges, 03 Ventouses															
<b>Canalisation (Tuyau PVC)</b>	<b>Total linéaire km</b>	<b>Ø 63</b>	<b>Ø 75</b>	<b>Ø 90</b>	<b>Ø 110</b>	<b>Ø 125</b>	<b>Ø 140</b>	<b>Ø 160</b>	<b>Ø 180</b>	<b>Ø 200</b>	<b>Ø 225</b>	<b>Ø 280</b>	<b>Ø 315</b>	<b>Ø 355</b>	<b>Ø 400</b>	
	10,04	4,89	5,15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Ouvrage de stockage ou de transit</b>	<b>Château d'eau</b>								Capacité du château d'eau				V = 30 m <sup>3</sup> ; Hsc = 12 m			
									Hauteur sous cuve							
									Tuyauterie Arrivé et départ				Fonte Ductile DN 50			
									Mode de distribution				Refoulement - distributif			
									Vanne hydro altimétrique				RAS			
Clôture grillagée				01 unité												
<b>Nombre de BF</b>	09															

### 3.2 : Fiche technique - Cœur du SAEP de KISSAMEY

<b>Intitulé du Projet et Composante</b>	<b>Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages (PASAEP_24)</b>														
<b>Financement</b>	Source de financement					Budget National									
	Montant Total des travaux (FCFA)					309 913 443									
<b>Départements</b>	Couffo														
<b>Communes</b>	Aplahoué														
<b>Arrondissement</b>	Kissamey														
<b>Villages desservis</b>	Kissamey														
<b>Populations</b>	<b>Horizons</b>					<b>2032</b>					<b>2037</b>				
	<b>Population Totale</b>					<b>17 649</b>					<b>20830</b>				
<b>Station de pompage</b>	Nombre de nouveaux forages réalisés					4									
	Nombre de forages existants réhabilités					00									
	Nombre de forages exploités					1									
	Tête de forage					3"									
	Electropompe					Q = 25 m <sup>3</sup> /h ; HMT = 90 m ; côte d'installation : 56 m									
	Source d'énergie					S1 : Ligne BT 800 m et Pose Compteur SBEE 50 A Transformateur 50 KVA									
	Locaux techniques et sécurisation					Abri pour groupe électrogène : 01 unité									
Local de l'unité de chloration : 01 unité															
Local administratif : 00 unité															
<b>Unités de traitement d'eau e</b>	1 Pompe doseuse de 0-25 litre/h, 1 Bacs de 200 litres, agitateur et accessoires)														
<b>Equipements de régulation du réseau</b>	17 Vannes, 04 Vidanges, 03 Ventouses,														
<b>Canalisation (Tuyau PVC)</b>	<b>Total linéaire km</b>	<b>Ø 63</b>	<b>Ø 75</b>	<b>Ø 90</b>	<b>Ø 110</b>	<b>Ø 125</b>	<b>Ø 140</b>	<b>Ø 160</b>	<b>Ø 180</b>	<b>Ø 200</b>	<b>Ø 225</b>	<b>Ø 280</b>	<b>Ø 315</b>	<b>Ø 355</b>	<b>Ø 400</b>
	12,41	4,28	1,05	1,60	0,89	1,30	3,30	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ouvrage de stockage ou de transit</b>	<b>Château d'eau</b>					Capacité du château d'eau Hauteur sous cuve					V = 60 m <sup>3</sup> ; Hsc = 15 m				
						Tuyauterie Arrivé et départ					Fonte Ductile DN 80				
						Mode de distribution					Refolement - distributif				
						Vanne hydro altimétrique					RAS				
						Clôture grillagée					01 unité				
<b>Nombre de BF</b>	09														

## Images d'ouvrages











